

Viande bovine

Malgré l'ouverture d'un nouveau contingent au titre du CETA (qui s'élèvera à terme à 48 840 téc), les importations de viande bovine restent à un niveau très faible, tant vers l'Union européenne que vers la France. Ce constat est principalement dû à une absence de filière canadienne d'exportation vers l'UE (le nombre de fermes canadiennes en mesure de produire selon les normes européennes était estimé en 2020 à environ 40 fermes – environ 100 têtes par ferme). Il n'y a donc pas d'impact à ce stade sur les régions françaises productrices.

Si aucune non-conformité n'a été observée depuis 2018 lors des contrôles sanitaires sur les lots importés dans l'UE, l'audit conduit au Canada par la DG Santé en septembre 2019 a conclu à des défaillances importantes : voir fiche sanitaire.

Importations FR depuis le Canada (directes et indirectes*) : 52 tonnes équivalent-carcasse (dont 15 tonnes sous contingent) en 2020, soit moins de 0,1% de la consommation FR (et moins que les exportations françaises vers le Canada en 2020, soit 178 téc).

1. Accès préférentiel prévu par le CETA

Avant le CETA, le Canada avait accès à des contingents* préférentiels s'élevant à 19 110 tonnes équivalent-carcasse* (téc) : 4 160 téc à 0% de droits de douanes au titre du contingent « panel hormones » et 14 950 téc à 20% de droits de douanes au titre du contingent « Hilton » partagé avec les Etats-Unis. À l'issue d'une montée en charge, les nouveaux contingents auxquels le Canada a accès au titre du CETA s'élèveront à partir de 2022 à 48 840 téc à droit nul. Au total, les contingents auxquels le Canada a accès au titre du CETA s'élèveront donc à partir de 2022 à 53 000 téc à droit nul: 35 000 téc de viande fraîche qui intègrent dans le CETA les 4 160 téc du contingent OMC « panel hormones » préexistant au CETA, 15 000 téc de viande congelée (contingents administrés selon un système de certificat*) et 3 000 téc de viande de bison (contingent « premier arrivé, premier servi »*). Par ailleurs, le contingent OMC « Hilton » préexistant au CETA de 14 950 téc a fait l'objet d'une renégociation : le droit intra-contingentaire applicable au Canada a été réduit de 20% à 0%.

2. Flux¹

Note sur l'effet statistique du Brexit : tous les chiffres indiqués ci-dessous correspondent à un périmètre UE27 (donc sans le Royaume-Uni), y compris pour les données antérieures au Brexit ; cela permet d'assurer la comparabilité des données d'une année sur l'autre. Ce changement de périmètre explique pourquoi certains chiffres présentés dans ce rapport (sur un périmètre UE27) diffèrent des chiffres présentés dans le précédent rapport (sur un périmètre UE28), car les flux de produits agricoles entre l'UE27 et le Royaume-Uni sont importants. Ces changements ne font pas évoluer le constat global que les importations de viande bovine dans l'UE et en France en provenance du Canada demeurent à un niveau très faible.

UE – pays tiers. Les importations européennes s'élèvent en volume à 323 000 téc² en 2020³ (soit environ 5% de la consommation européenne), en légère croissance depuis 2014 (+1%/an en volume), principalement sous forme d'aloyau ou de ses substituts. Les exportations européennes de viande

¹ Les flux correspondent aux codes douaniers 0201 (viande fraîche et réfrigérée), 0202 (viande congelée) et 0206 10 et 0206 29 (lignes d'abats substituables à l'aloyau).

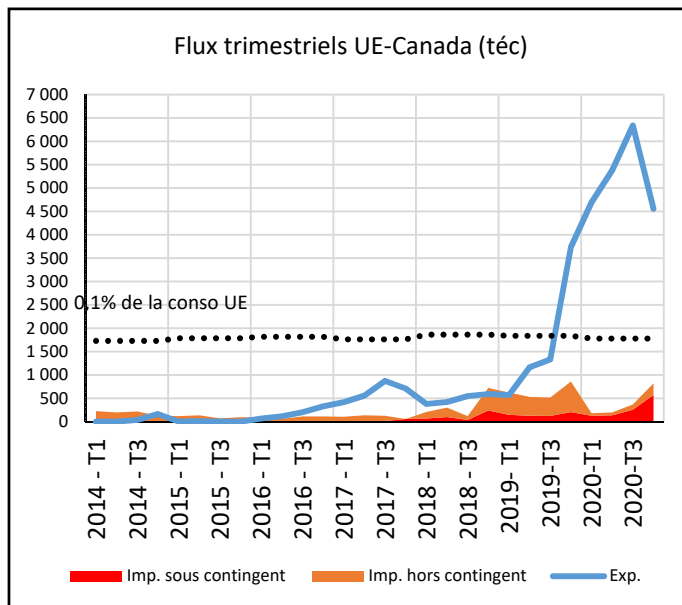
² Dont 307 350 pour les lignes 0201 et 0202 (donc hors abats).

³ Le total des engagements de contingents de l'Union (OMC et accords commerciaux) s'élevait en 2019 à 439 000 téc (ce chiffre n'inclut pas les contingents Mercosur, qui n'ont pas encore été approuvés). NB : selon les dernières données disponibles (2015), les contingents tarifaires de l'UE dans le cadre de l'OMC ne sont remplis qu'à hauteur d'environ 101 340 téc sur 188 350 téc. D'autres importations s'effectuent hors contingent.

bovine s'élèvent en 2020 à 817 000 t⁴ en volume (soit environ 12% de la production européenne), en croissance régulière depuis 2014 (+2%/an en volume). L'aloïau et ses substituts* représentent la moitié de ces exportations.

France – Monde. La balance commerciale est légèrement déficitaire : en 2020, les importations s'élèvent à 305 000 t⁵ (20% de la consommation, en baisse tendancielle de 1%/an depuis 2014) et les exportations à 294 000 t⁵ (20% de la production, en recul de 3%/an tendancielle depuis 2014), soit un déficit de 11 000 t⁵. Les importations et exportations *directes* entre la France et les pays tiers s'élèvent respectivement à 8 000 t⁵ et 33 000 t⁵, soit un excédent.

UE – Canada. Les importations européennes de viande bovine depuis le Canada s'élèvent à 1 577 t⁵ en 2020 : ce chiffre est supérieur au niveau 2014-2017 (400 – 700 t⁵ par an) mais inférieur au niveau de 2019 (2 540 t⁵) et bien inférieur à 0,1% de la consommation européenne ; il s'agit principalement d'aloïau et de ses substituts*. Depuis l'entrée en vigueur du CETA, les contingents tarifaires ouverts au titre de l'accord ont été remplis à hauteur de 204 t⁵ en 2017, 590 t⁵ en 2018, 658 t⁵ en 2019 et 1 121 t⁵ en 2020. Les exportations vers le Canada s'élèvent en 2020 à 21 000 t⁵, en forte hausse par rapport à 2019 et 2018 : la balance commerciale est donc excédentaire.



France – Canada⁵. Les importations françaises de viande bovine directes* et indirectes* depuis le Canada s'élèvent à 52 t⁶ en 2020⁶ (soit deux fois moins que la moyenne 2014-2019), principalement sous forme d'aloïau* et de ses substituts. Depuis l'entrée en vigueur du CETA, 16 t⁵ en 2018, 45 t⁵ en 2019 et 15 t⁵ en 2020 ont été importées sous contingent CETA. Les exportations directes s'élèvent à 178 t⁵ en 2020, soit un excédent.

3. Contexte de prix, de consommation et de production FR et UE

Filière française. La France dispose en 2019 du 1^{er} cheptel bovin européen (18,2 millions de têtes, dont 4 millions de vaches allaitantes). En 2019, 155 000 exploitations détiennent des bovins, dont 113 000 détiennent des vaches allaitantes. L'élevage bovin dispose en effet en France d'un maillage territorial dense et permet une valorisation des territoires de petite et moyenne montagne peu propices à d'autres activités agricoles. La production de vaches laitières est localisée à 50 % en Bretagne, Pays de la Loire et Normandie, et celle de bovins allaitants est très concentrée dans les régions herbagères du centre de la France, dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine (particulièrement Cantal, Aveyron, Creuse, Allier et Saône-et-Loire). En 2020, 3,8 millions de têtes ont été primées au titre de l'aide couplée à la vache allaitante, soit 1,85% de moins par rapport à 2019. Le plan de filière viande bovine adopté fin 2017 s'efforce par ailleurs de répondre aux choix de société français, notamment en matière de qualité (Label rouge, contractualisation de productions segmentées) et de mise en œuvre de l'Accord de Paris, dans un contexte d'articulation d'enjeux multiples (organisation

⁴ Dont 599 367 pour les lignes 0201 et 0202 (donc hors abats).

⁵ Hors produits transformés.

⁶ Y compris « l'effet Rotterdam » (produits importés en France via un autre État membre).

économique, lien avec la filière laitière, baisse de la consommation, bien-être animal, gestion sanitaire...).

Production. La production européenne de viande bovine s'établit à 6,7 Mtéc en 2020, en réduction de 0,7% par an sur la période 2016-2020 ; sur la même période, la production française reste stable (1,45 Mtéc en moyenne).

Consommation. La consommation européenne de viande bovine (gros bovins et veaux) représente 7,1 Mtéc en 2020, en croissance de 0,5% par an sur la période 2014-2020 ; sur la même période la consommation française est relativement stable à 1,51 Mtéc. La consommation française d'ail et de ses substituts n'est pas directement mesurable, en l'absence d'étude *ad hoc*. L'étude « Où va le bœuf », produite selon une périodicité triennale par l'institut de l'élevage Idèle a été publiée en novembre 2019. Les résultats montrent que les volumes écoulés en restauration hors domicile progressent et que de plus en plus de tonnages passent en haché.

Prix. Au niveau européen, les prix de la viande bovine ont légèrement augmenté au vu des données les plus récentes, tant pour les prix de gros (données entre 2014 et 2018) que de détail (indice entre 2017 et 2020). Au niveau français, le prix de gros de la génisse a baissé de 5,22€/kg en 2016 à 5,03 €/kg en 2020, le prix de détail moyen de la viande bovine augmentant légèrement à 12,7€/kg entre 2014 et 2020. Dans l'ensemble, le marché français est plus attractif que le reste du marché UE en ce qui concerne les niveaux de prix.

4. Autres aspects en lien avec le CETA et faisant l'objet d'un suivi

Possibilité de développement à moyen terme par le Canada d'une filière de production conforme aux exigences européennes. Si, à ce stade, le Canada ne dispose pas de filière adaptée à l'exportation vers le marché européen (notamment en matière d'interdiction d'utilisation d'hormone de croissance), il est essentiel d'étudier les signaux faibles de création d'une telle filière (qui pourrait également viser le marché chinois). Une veille spécifique est opérée par le Service économique régional de l'ambassade de France à Ottawa. Elle montre que, au regard des opportunités commerciales que représente le marché européen, il y a un intérêt de certains producteurs canadiens à se mettre en conformité avec les règles sanitaires européennes pour tirer profit du contingent ouvert dans le cadre du CETA. Toutefois aucun signal concret n'a été observé. À ce stade les marchés américains et asiatiques restent les plus attractifs pour les producteurs ; selon l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), environ 40 fermes sur 75 000 au Canada (représentant moins de 4 000 bovins au total) sont en mesure aujourd'hui de produire selon les normes européennes. Ces bovins ont un processus de croissance compatible avec les normes européennes pendant une durée variant entre 18 et 24 mois. Il s'agit de fermes de petite taille (relativement aux fermes bovines canadiennes) avec en moyenne 100 têtes par ferme. La stagnation du nombre de fermes en mesure d'exporter vers l'UE s'explique notamment par le haut degré d'exigence des normes européennes et par la forte dynamique du marché chinois moins exigeant (les exportations canadiennes ont repris en novembre 2019, après une interruption de 4 mois en application d'un embargo chinois dû à l'interdiction de la ractopamine). Les producteurs canadiens semblent ainsi favoriser le développement de leurs exportations vers la Chine plutôt que vers l'UE

Les derniers échanges du Service économique régional avec les fédérations bovines canadiennes indiquent que celles-ci conservent le même discours, mettant l'accent sur leurs réticences en matière d'accès au marché européen. Il ressort que les réglementations sanitaires européennes constituent toujours un défi pour les producteurs canadiens, notamment s'agissant de la gamme complète de substances d'interventions antimicrobiennes que les principaux transformateurs canadiens utilisent pour répondre aux exigences réglementaires de l'Amérique du Nord; (par exemple, le PAA - Acide peracétique comme traitement organique supplémentaire de la carcasse). Les substances d'interventions antimicrobiennes (sauf l'acide lactique) ne sont pas autorisées sur les viandes à destination de l'UE et la demande d'approbation d'interventions supplémentaires auprès de l'UE est jugée techniquement complexe par les canadiens. Néanmoins, une proposition d'approbation serait bientôt soumise à l'EFSA pour examen. Enfin, Les bovins élevés dans le cadre du système européen GEP

mis en place par l'ACIA représentent un coût de production important sachant que les coupes exportées vers l'UE sont des coupes spécifiques de grande valeur (aloyau), mais le reste de la carcasse des bovins élevés selon ces méthodes de production n'est pas compétitif sur les autres marchés (asiatiques et américains).

Aspects sanitaires. Aucun lot de viande bovine fraîche n'a été importé directement sur le territoire français en 2020. 16 lots de viande de bœuf ont été importés indirectement en France en 2020 *via* le Luxembourg. Il convient par ailleurs de noter que l'UE maintient une attitude ferme face aux demandes des autorités canadiennes d'assouplissement sanitaire des règles d'importation s'agissant du traitement des carcasses, à partir des substances autorisées au Canada mais interdites dans l'Union (notamment l'acide citrique mais également d'autres substances comme l'acide peracétique). En revanche, **les résultats de l'audit sanitaire conduit en septembre 2019 par la DG Santé au Canada ont conclu à l'identification de défaillances et marges d'améliorations importantes dans le système de contrôle canadien (voir fiche sanitaire).**

Recommandations du rapport :

Assurer que le dispositif de suivi des effets du CETA sur la filière bovine permette l'observation des évolutions des flux d'échange, des prix et de la consommation à l'échelle de chacune des différentes pièces de bœuf pertinentes, en particulier les composantes de l'aloyau, ainsi que du steak haché.*

Prévoir dans le dispositif de suivi une veille concurrentielle réalisée par le service économique régional de l'ambassade de France au Canada (SER) sur l'état de la filière bovine et notamment les projets de développement d'une filière « UE-compatible ».

Intégrer au dispositif de suivi un rapport régulier réalisé par la DGAL sur les contrôles sanitaires effectués à l'entrée de l'UE sur les viandes en provenance du pays partenaire.